

Comité mixte Parlement wallon - Assemblée nationale du Québec

VIe session

Les membres du Comité mixte Parlement wallon - Assemblée nationale du Québec se sont réunis à Namur du 8 au 10 mai 2012.

Au terme de leurs travaux, ils ont adopté deux résolutions.

1. Développement rural et revitalisation des territoires

Considérant qu'au delà des différences en termes de taille des territoires, de densité de population, de mode d'organisation et de structuration de la gouvernance, les deux entités sont confrontées à de nombreux défis communs en matière de développement rural et de revitalisation des territoires ;

Considérant la nécessité d'assurer un développement rural et urbain équilibré ;

Considérant l'importance de la préservation des patrimoines naturel et architectural au niveau local ;

Considérant l'importance d'impliquer et de consulter les citoyens dans les démarches de développement rural et de revitalisation des territoires ;

Considérant l'utilité d'un développement rural concerté entre plusieurs collectivités au niveau des pouvoirs locaux, en sorte d'éviter les cloisonnements et d'assurer une cohérence d'ensemble des actions ;

Considérant la nécessité de maintenir ou de faire revenir des jeunes dans les zones rurales ;

Considérant que l'accès à la mobilité, aux services et aux technologies dans les zones rurales est essentiel ;

Les membres du Comité mixte Parlement wallon - Assemblée nationale du Québec :

- **soulignent** le besoin de mettre en oeuvre une approche durable du développement des territoires ;
- **mettent en évidence** que la revitalisation de territoires tant urbains que ruraux est essentielle pour renforcer l'économie et assurer la création de nouveaux emplois tout en respectant leurs identités spécifiques ;
- **insistent** sur la nécessité d'assurer un accès aux technologies de l'information et de la communication en milieu rural ;

- **recommandent aux gouvernements respectifs** de poursuivre leur efforts dans la définition et la mise en oeuvre de leurs différentes politiques afin de faire face aux défis en matière de développement rural et de revitalisation des territoires identifiés dans le cadre de cette VIe session du Comité mixte ;
- **s'engagent** à ce que le Comité mixte poursuive sa réflexion et ses discussions sur la problématique du développement rural et de la revitalisation des territoires au cours de sessions à venir en tenant compte des différences objectives entre la Wallonie et le Québec ;
- **s'engagent** à échanger davantage d'informations sur les outils existants dans les deux entités pour encourager le développement rural et la revitalisation des territoires.

2. La gestion forestière

Considérant qu'au delà des différences en termes de taille des territoires et de surfaces recouvertes de forêts, les deux entités sont confrontées à de nombreux défis communs en matière de gestion forestière ;

Considérant la multiplicité des dimensions inhérentes à la problématique de la gestion forestière ;

Considérant la nécessité de préserver les forêts tout en veillant à ce qu'elles contribuent au développement économique et à la diversification des sources d'approvisionnement énergétique ;

Considérant l'importance de la préservation de la biodiversité et les interactions entre le gibier et la forêt ;

Considérant l'importance des forêts dans la régulation climatique et la gestion du cycle de l'eau ;

Les membres du Comité mixte Parlement wallon - Assemblée nationale du Québec :

- **soulignent** le besoin d'assurer une gestion durable des forêts en veillant à la protection et au développement de la biodiversité ;
- **insistent** sur la nécessité d'évaluer l'utilisation du bois dans toutes ses formes notamment aux fins d'éviter une concurrence néfaste entre les différents usages (papeterie, bois d'œuvre et bois énergie) ;
- **encouragent** l'utilisation d'énergies renouvelables telles que la biomasse tout en veillant au respect d'un équilibre entre les différentes utilisations de l'exploitation forestière ;
- **soutiennent** le développement du potentiel génétique du patrimoine forestier dans une optique d'augmentation de la production et d'une plus grande diversité ;
- **soulignent** la nécessité d'assurer une régulation cynégétique de nature à garantir un équilibre des écosystèmes ;

- **recommandent aux gouvernements respectifs** de poursuivre leurs efforts dans la définition et la mise en oeuvre de leurs différentes politiques afin de faire face aux défis en matière de gestion forestière identifiés dans le cadre des travaux de cette VIe session du Comité mixte ;
- **s'engagent** à ce que le Comité mixte poursuive sa réflexion et ses discussions sur la problématique de la gestion des forêts au cours de sessions à venir en tenant compte des différences objectives des situations existantes en Wallonie et au Québec ;
- **s'engagent** à échanger davantage d'informations sur les outils existants dans les deux entités pour encourager une gestion forestière durable.

A Namur (Wallonie), le 10 mai 2012,



François Gendron
Troisième vice-président
de l'Assemblée nationale du Québec
Président délégué de la Délégation
de l'Assemblée nationale pour les relations
avec la Communauté française, la Région
wallonne et la Belgique (DANRB)



Patrick Dupriez
Président du Parlement wallon

Chaque président de délégation reçoit un exemplaire des présentes résolutions.